

Procédure opérationnelle normalisée

Cérémonie de purification par la fumée

Objectif:

La présente procédure concerne le rituel de purification par la fumée, une cérémonie pratiquée chez certains membres des Premières Nations et des Métis. Les membres de ces communautés peuvent demander qu'une telle cérémonie soit célébrée à L'Hôpital d'Ottawa. La purification par la fumée n'est pas une tradition chez les Inuits, mais ces derniers peuvent aussi en faire la demande. La cérémonie consiste à brûler des plantes médicinales traditionnelles et à faire passer la fumée qui s'en dégage sur les parties du corps du participant à des fins médicinales et spirituelles.

Remarque : La présente procédure évite expressément d'imposer une procédure culturelle précise afin de pouvoir appuyer l'ensemble des enseignements et des croyances des différentes communautés autochtones desservies par L'Hôpital d'Ottawa.

L'objectif de la procédure est d'aider le personnel de L'Hôpital d'Ottawa à :

- fournir des services culturels et spirituels adéquats aux patients autochtones et à leur famille qui font la demande d'une cérémonie de purification par la fumée
- faciliter la procédure pour que les patients puissent réaliser une cérémonie de purification par la fumée avec leur famille conformément aux valeurs fondamentales de L'Hôpital d'Ottawa et à ses lignes directrices sur les pratiques exemplaires, ainsi qu'aux politiques et procédures en vigueur
- fournir les lignes directrices requises pour en sorte que la cérémonie de purification par la fumée soit une pratique traditionnelle normale et accessible à L'Hôpital d'Ottawa pour les patients autochtones.

La présente procédure s'aligne sur la troisième Stratégie pour la lutte contre le cancer chez les peuples autochtones d'Action Cancer Ontario, dont la mission est d'améliorer les soins de cancérologie chez les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario en s'inspirant de l'approche holistique des peuples autochtones.

Champ d'application:

La présente procédure s'applique à toute cérémonie de purification par la fumée réalisée à L'Hôpital d'Ottawa, dont les lieux suivants sont désignés à cet effet :

Campus	À l'extérieur	À l'intérieur
Campus Général	<ul style="list-style-type: none"> • Jardin de méditation (à proximité des locaux du Programme d'oncologie psychosociale, dans le Centre de cancérologie). 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle Windôcàge (salle communautaire autochtone), rez-de-chaussée du Centre de cancérologie
Campus Civic	<ul style="list-style-type: none"> • Espace aménagé avec des bancs et un patio, entre le stationnement P7 (sud) et la rue Carling (nord) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre 12 de l'Unité des naissances, pour une patiente de l'Unité des naissances • Solarium du pavillon Maurice Grimes, pour tous les autres patients
Campus Riverside	<ul style="list-style-type: none"> • Cour à l'extérieur de la cafétéria (à l'est de l'édifice principal) 	<ul style="list-style-type: none"> • Salle des chaudières, rez-de-chaussée, pièce G214

Alertes:

Si vous recevez une demande pour une cérémonie de purification par la fumée dans la chambre privée d'un patient, consultez l'annexe A, *Marche à suivre – Cérémonie de purification par la fumée dans la chambre privée d'un patient*.

Si le patient ne peut pas être déplacé et que la fumée est interdite dans l'aire de traitement du patient pour des raisons de sécurité (c.-à-d. secteur de soins critiques où l'on utilise de l'oxygène), le patient et sa famille pourront se tourner vers une option sans fumée, soit un vaporisateur, une huile, une trousse de guérisseur ou tout autre objet d'importance culturelle. L'option sans fumée doit être offerte seulement en dernier recours, car en l'absence du feu – l'élément purificateur – la cérémonie s'éloigne de la tradition. L'Hôpital d'Ottawa s'en remet à la famille du patient pour fournir le matériel requis, mais l'équipe du Programme de cancérologie pour les Autochtones fera de son mieux pour en garder dans ses locaux (C1105) pour les patients de l'Hôpital.

Définition:

Les étapes du **cheminement autochtone vers le mieux-être** comprennent : la santé basée sur l'équilibre, le mieux-être (émotionnel et spirituel), le choix actif, une approche holistique, la recherche des causes profondes et la responsabilité commune et personnelle.

Purification par la fumée : Rituel autochtone traditionnel qui consiste à brûler des plantes médicinales traditionnelles – foin d'odeur, sauge, tabac ou cèdre (elles peuvent être combinées) – et à passer la fumée qui s'en dégage sur le lieu, le patient, le guérisseur, les aidants, la pièce et les objets à des fins de purification. La purification se fait souvent au début d'une séance de guérison. Elle apaise et soulage dans les moments de stress, facilite la prise de décisions et sert d'offrande pendant la prière. Une cérémonie de purification par la fumée est habituellement brève, mais sa durée peut varier selon la personne qui la célèbre et le nombre de participants.

Matériel:

- Accessoires traditionnels (fournis par le patient ou sa famille)
- Extincteur de catégorie A

Procédure:

Marche à suivre par le personnel qui reçoit une demande pour une cérémonie de purification par la fumée :

1. Désigner une personne-ressource qui sera responsable de suivre la présente procédure, de s'assurer qu'aucune personne (patients, membres du personnel ou visiteurs) ne soit exposée contre son gré à la fumée et de surveiller tout risque d'incendie.
2. Laisser le patient ou sa famille désigner la personne qui célébrera la cérémonie (p. ex. chef traditionnel, patient ou membre de sa famille)
3. Coordonner et préparer la cérémonie avec l'aide de la coordonnatrice du Programme de cancérologie pour les Autochtones ou de l'infirmière pivot auprès des patients autochtones
4. Suivre la procédure adéquate pour une cérémonie à l'intérieur ou à l'extérieur (voir ci-dessous)
5. Si une cérémonie de purification par la fumée traditionnelle n'est pas possible, offrir une option sans fumée (voir la section « Alertes » pour en connaître les détails)
6. Si un membre du personnel est invité à une cérémonie de purification par la fumée, il devra suivre le protocole culturel adopté par la personne qui célèbre la cérémonie.

Cérémonie de purification par la fumée à l'extérieur

La cérémonie de purification par la fumée peut se tenir à l'extérieur dans les conditions suivantes : le patient est mobile, le climat est propice et le patient en a fait la demande.

1. Le personnel qui est informé de la tenue d'une cérémonie de purification par la fumée doit en aviser le bureau de la Sécurité du campus concerné ainsi que la Gestion des urgences (em@lho.ca).
2. Voici les secteurs désignés pour les cérémonies de purification par la fumée aux différents campus :

Campus Général

- Jardin de méditation (près des locaux du Programme d'oncologie psychosociale du Centre de cancérologie). L'espace aménagé est adapté pour les cérémonies de purification par la fumée et fournit les quatre plantes médicinales traditionnelles (cèdre, sauge, tabac et foin d'odeur).

Campus Civic

- Espace aménagé avec bancs et patio, entre le stationnement P7 (au sud) et la rue Carling (au nord)

Campus Riverside

- Cour à l'extérieur de la cafétéria (à l'est de l'édifice principal)

Cérémonie de purification par la fumée à l'intérieur

Si le patient est dans un état critique et qu'il ne peut pas être déplacé à l'extérieur, que le climat n'est pas propice ou que le patient préfère une cérémonie à l'intérieur, nous offrons des pièces désignées sur chaque campus pour les cérémonies de purification par la fumée.

Campus Général

- Salle Windòcàge (salle communautaire autochtone), rez-de-chaussée du Cancer de cancérologie. La salle a une capacité maximale de 30 personnes et les voies de sortie doivent rester dégagées.

Campus Civic

- Chambre 12 de l'Unité des naissances, seulement pour patientes de l'Unité des naissances
- Solarium du pavillon Maurice Grimes, pour tous les autres patients

Campus Riverside

- Salle des chaudières, rez-de-chaussée, pièce G214

Cérémonie de purification par la fumée dans la chambre privée d'un patient

Il est permis de célébrer une cérémonie de purification par la fumée dans la chambre privée d'un patient aux campus Civic ou Général, mais ce, seulement si les autres options sont impossibles (p. ex. patient en fin de vie).

Remarque : Il est impossible de réaliser une cérémonie de purification par la fumée dans une chambre de patient au Campus Riverside en raison du préavis requis par les Installations pour désactiver le système d'alarme-incendie et de la nature ambulatoire des services qui y sont fournis.

1. Quand un patient fait la demande d'une cérémonie de purification par la fumée, la personne-ressource doit en informer les services suivants (idéalement 24 heures avant la date de la cérémonie) :
 - i. Gestionnaire du secteur où se déroulera la cérémonie
 - ii. Bureau de la Sécurité du campus concerné
 - iii. Gestion des urgences (em@lho.ca)
 - iv. Installations (10311@lho.ca).
2. Les Installations désactivent les détecteurs du système d'alarme-incendie pour éviter qu'ils soient déclenchés par accident et ajustent la ventilation pour éviter que la fumée ne se propage.
3. La personne-ressource ou le gestionnaire informe tout le personnel du secteur où se déroulera la cérémonie de purification par la fumée.

4. La personne-ressource ferme tout contenant d'oxygène pendant la cérémonie et éloigne toute autre matière combustible.
5. La personne-ressource s'assure qu'un extincteur de catégorie A se trouve à proximité et que le personnel sur place sait comment l'utiliser.
6. La personne qui dirige la cérémonie collecte les cendres selon les rituels propres à sa culture.
7. La personne-ressource communique avec les Installations à la fin de la cérémonie.
8. Les Installations rétablissent tous les systèmes à leur état initial : le système d'alarme-incendie, les détecteurs de fumée et le système de ventilation.

Politique connexe

- Hôpital sans fumée

Formulaires ou outils connexes

- Liste de vérification : Organiser une purification par la fumée pour un patient

Lois et règlements connexes

- *Code ontarien des droits de la personne* (ISBN 0-7778-6518-1)
- Charte canadienne des droits et libertés (1988 c. 31)
- Ontario Multi-Faith Committee
- Code de prévention des incendies de l'Ontario – Établissement de traitement et établissement hébergeant des personnes vulnérables
- *Loi favorisant un Ontario sans fumée*
- The Algonquin Way Cultural Centre – Algonquins de Pikwakanagan